Résidence La Chaumière

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à la Résidence LA CHAUMIERE



Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com

Le 24/07/2024

Résidence La Chaumière

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer des informations utiles concernant la Résidence LA CHAUMIERE d'ELVEN.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application et précisément la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L 311-4 du CASF.

Il a reçu un avis favorable des Conseils de la Vie Sociale et Comité Technique d'Etablissement.

Il a été adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement en sa séance du 27 avril 2015.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir notre établissement.

Si vous en avez la possibilité, vous retrouverez également sur notre site internet www.residence-la-chaumiere.com , mis à jour une fois par mois, l'ensemble de nos activités.

Le Directeur

Grégoire COLLEU

Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com

SOMMAIRE

1 – L'établissement.....Page 4

- Le statut juridique
- La capacité d'accueil
- Le public accueilli
- Une philosophie d'accueil bientraitante
- Les locaux et les différents services d'hébergement
- L'équipement
- Les instances
- La sécurité

2 – Votre confort.....Page 12

- La chambre
- Le téléphone
- L'accès internet
- Les services (courrier - espace coiffure – dépôt des valeurs)

3 - Votre bien-être.....Page 16

- La restauration
- La blanchisserie
- Le service maintenance et sécurité
- L'animation

4 - Votre santé.....Page 26

- Le médecin coordonnateur
- Le libre choix du médecin traitant
- L'équipe soignante
- Les intervenants paramédicaux
- L'ergothérapeute
- La psychologue
- L'éducateur sportif
- La prise en charge financière des soins

5 - La demande d'admission.....Page 31

- Les pièces constitutives du dossier
- Les tarifs
- Les aides financières
- Vos interlocuteurs

1 - L'ETABLISSEMENT

La Résidence se situe 1 rue du Val de Kerbiler, à proximité du centre-bourg sur la route de Monterblanc.

✓ **Le statut**

Notre Résidence est un EHPAD (établissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), il s'agit d'un établissement public autonome entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi n°2002 - 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Notre établissement est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec le Préfet du Département du Morbihan et le Président du Conseil Général du Morbihan en date du 28 janvier 2014 et qui couvre la période du 01/01/2013 au 31/12/2017.

✓ **La capacité d'accueil**

La capacité d'accueil totale est de 89 lits ainsi répartis :

- ✓ 2 unités de 14 lits pour l'accueil des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, soit 28 lits
- ✓ 2 unités de 30 et 31 lits pour l'accueil de personnes âgées dépendantes

Dont : 2 lits d'hébergement temporaire (à orientation non Alzheimer).

L'établissement gère par ailleurs un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de 26 places à vocation cantonale.

Nous avons pour projet de créer un accueil de jour qui s'adresserait à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou non habituellement soutenues à domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. L'accueil de jour pourrait également être l'occasion, pour une personne, de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future.

✓ **Le public accueilli**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA).

L'établissement privilégie dans ses critères d'admission les personnes habitant Elven et les communes environnantes puis le bassin de vie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, ainsi que les rapprochements familiaux.

Sur un plan médical, qui est du domaine du médecin coordonnateur, nous évaluons notre capacité à accueillir un nouveau résident selon plusieurs critères : son niveau de dépendance (toilette, habillage et autres soins de nursing), les besoins liés à son état de santé (nécessité ou non de soins infirmiers la nuit, troubles du comportement…).

Résidence La Chaumière

✓ **Un accompagnement bientraitant**

L'établissement s'inscrit dans une démarche bientraitante et respectueuse de l'individu quel que soit l'évolution de son état de santé.

Cette approche vise à garantir la prise en soins bientraitante des Résidents. C'est une ligne de conduite que se fixe l'établissement et dans laquelle tout le personnel s'engage pour un accompagnement personnalisé.

✓ **Les locaux et les différents services d'hébergement**

La Résidence a ouvert au public le 23 avril 2013, l'établissement dispose donc de locaux lumineux, agréables et sécurisés, adaptés aux personnes valides, semi-dépendantes.

L'établissement est structuré en 4 unités de vie correspondant à 2 types de personnes accueillies. Les 2 Unités Spécialisées Alzheimer : Au Fil de l'Eau et Terre Promise de 14 lits chacune qui ont la particularité d'être des unités sécurisées (accès par digicode). Chaque unité est une unité de vie autonome avec ses propres locaux et sa propre équipe, elles sont aisément identifiables par les couleurs majeures (bleu et vert).



Au Fil de l'Eau



Terre Promise

Sont éligibles en USA, les Résidents :

- ✓ Ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée avec un diagnostic posé,
- ✓ Et ayant des troubles du comportement modérés, mesurés par un score strictement supérieur à 3 et inférieur à 7, à au moins un des items de l'échelle NPIES (inventaire neuropsychiatrique – version équipe soignante),
- ✓ Et mobiles, c'est-à-dire capables de se déplacer seules, y compris en fauteuil roulant,
- ✓ Et en mesure de participer au moins partiellement à leur toilette,
- ✓ Et capables de s'alimenter sous surveillance ou aide partielle.

Résidence La Chaumière

Les 2 unités EHPAD traditionnelles de 30 et 31 lits incluent chacune 1 lit d'hébergement temporaire, elles se dénomment Au Coin du Feu et l'Air du temps, facilement indentifiables par leur couleur majeure (orange et violet).



Au Coin du Feu



L'Air du Temps

Ces 2 unités sont également structurées et organisées pour être des unités de vie autonomes (locaux propres et équipes dédiées) favorisant ainsi une prise en charge personnalisée, de proximité.

Ces 2 unités accueillent des personnes dépendantes ou semi-dépendantes qui ne présentent pas un risque de fugue lié à une désorientation temporo-spatiale, mais qui nécessitent une aide pour les actes de la vie courante (toilette, habillage ...) un accompagnement psychologique éventuel ainsi que des soins infirmiers au besoin.

A noter que des transferts des unités Alzheimer vers les unités EHPAD traditionnelles (et inversement) sont envisagées au terme d'une procédure interne de réorientation après évaluation gériatrique.

Résidence La Chaumière

Par ailleurs, un jardin clos et donc sécurisé est aménagé tout autour de l'établissement pour être un espace de détente, il est accessible en tous points aux personnes en fauteuil roulant. Deux patios intérieurs complètent cet espace vert.

Enfin, une salle à manger des familles est à disposition des familles sur réservation pour pouvoir déjeuner en famille avec leur parent.

- **L'équipement**

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes accueillies, l'établissement est doté d'équipements techniques privilégiant le confort des résidents :

- ✓ Fauteuils de repos gériatriques
- ✓ Chaises de douche
- ✓ Brancard élévateur pour baignoires
- ✓ Baignoires à hauteur variable de type balnéothérapie
- ✓ Espaces Snoezelen
- ✓ Verticalisateurs
- ✓ Lève-malades

➢ Les instances

La Résidence LA CHAUMIERE est dirigée par un directeur nommé par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : Monsieur Grégoire COLLEU depuis le 15 mai 2023. Son rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement, pour ceci il dispose d'une compétence générale et est chargé par ailleurs de l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement en délibérant sur les attributions citées par l'article L315.12 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est présidé par le Maire de la Ville d'ELVEN. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et formule des propositions sur toutes les questions relatives à la vie de l'établissement. Les membres sont élus pour 3 ans. Les dernières élections des représentants des usagers ont eu lieu le 18 avril 2024.

La Commission de Coordination Gériatrique animée par le Médecin Coordonnateur réunit deux fois l'an les médecins généralistes et masseurs kinésithérapeutes libéraux intervenant dans l'établissement ainsi que le personnel infirmier, psychologue et ergothérapeute de l'établissement pour échanger sur la prise en charge soignante au sein de l'établissement.

➢ La sécurité

La Résidence LA CHAUMIERE relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.

A ce titre, elle bénéficie d'un avis favorable à la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, en date du 19 juillet 2022 (visite obligatoire tous les 3 ans).

Le règlement de fonctionnement stipule qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (Résidents, visiteurs, personnels …).

La surveillance de l'établissement est assurée 24h/24, notamment la nuit, par la présence systématique de deux agents. De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maitriser à la fois les entrées mais aussi les sorties. En cas d'urgence, en lien avec le Système de Sécurité Incendie, les portes se déverrouillent.

2 - VOTRE CONFORT

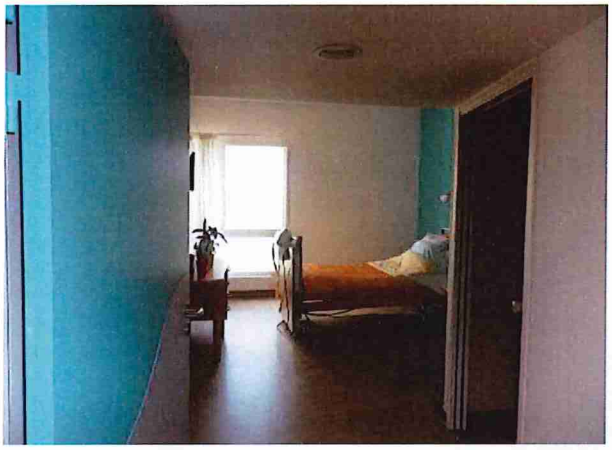
➢ La chambre

L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles, d'une surface d'environ 21 m². Le mobilier, mis à disposition par l'établissement, est composé de la manière suivante :

- ✓ Un lit médicalisé
- ✓ Un chevet
- ✓ Une table - bureau
- ✓ Une chaise
- ✓ Un fauteuil de repos
- ✓ Un téléviseur.

Chaque chambre est également équipée d'une salle d'eau avec lavabo, WC, douche.

Le Résident a la possibilité de compléter cet équipement, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause nous encourageons le Résident à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.



Chambre



Salle d'eau

- **Le téléphone**

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Les Résidents doivent solliciter leur opérateur téléphonique afin de demander le transfert de leur ligne privée dans leur nouveau logement au sein de l'établissement ou créer une ligne.

- **L'accès internet**

Chaque chambre est équipée d'une prise internet. Il convient aux résidents de solliciter leur opérateur internet pour l'installation d'une box internet.

- **Les services**

 - ✓ Le courrier : Le courrier vous est distribué du lundi au vendredi dans la matinée. Le Résident peut déposer son courrier affranchi dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans le hall d'accueil.

✓ L'espace coiffure et bien-être : Les Résidents peuvent utiliser l'espace coiffure et bien-être à leur disposition dans le hall d'accueil. Ce dernier peut être utilisé par les familles, le personnel et les professionnels de la coiffure et des soins d'esthétisme titulaires d'au moins un brevet professionnel.



Photo extérieure du salon de coiffure

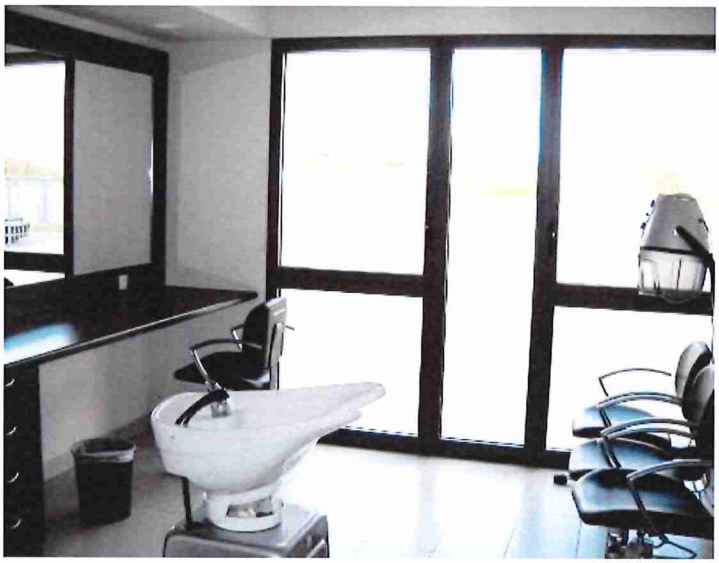


Photo intérieure du salon de coiffure

➢ **Les biens et valeurs personnels**

Lors de son admission, le Résident est informé, en vertu de la loi n°92-614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait de vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeurs auprès du Trésor Public.

Résidence La Chaumière

Les dépôts effectués restent à la disposition du Résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le Trésorier remet au Résident un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets. Les biens et valeurs seront restitués au Résident, par la Trésorerie, sur présentation du reçu délivré lors du dépôt et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus, que dans le cas où une faute est établie à son encontre ou à l'encontre d'une personne dont il doit répondre.

La responsabilité de l'établissement n'est pas non plus engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

3 - VOTRE BIEN-ETRE

➢ La restauration

L'établissement assure la fourniture de tous les repas. Ils sont servis aux heures fixes suivantes :

- ✓ Petit-déjeuner : 8h à 9h30 en salle à manger
- ✓ Déjeuner : 12h
- ✓ Goûter : 15h30 - 16h
- ✓ Dîner : 18h en chambre

 18h45 - 19h30 en salle à manger.

Une collation pourra être servie la nuit en cas de demande.

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et servie en liaison chaude. Les menus sont établis sur des cycles de huit semaines avec un cycle hiver et un cycle été. Les menus élaborés conjointement par la diététicienne et le responsable de cuisines respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent compte également des habitudes alimentaires locales. Les plats sont essentiellement réalisés à base de produits frais.

Résidence La Chaumière

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier.

Différentes textures (normal, haché, mixé fin) sont réalisées selon les besoins individuels des Résidents.

En parallèle, une Commission de Restauration se réunit trois fois dans l'année pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée de la diététicienne, du responsable de cuisines, du Directeur, des représentants des Résidents, du personnel et des familles.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place le Plan de Maîtrise Sanitaire et applique la méthode HACCP dont le but est de prévenir les risques liés à la restauration collective.



Locaux cuisines



Préparation d'un plat

Résidence La Chaumière

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner dans la « salle à manger des familles », espace dédié à cet effet, sous réserve d'en effectuer la réservation préalable auprès des cuisines (au moins une semaine à l'avance, sauf si disponibilités de dernière minute). Ces invitations relèvent d'une facturation particulière dont les tarifs sont consultables à l'Accueil ou sur le site internet de l'établissement.

- **La blanchisserie**

L'entretien du linge plat (draps, taies d'oreiller) est sous-traité à un prestataire extérieur. Par contre le linge personnel des Résidents est entretenu par l'établissement (lavage - repassage au besoin) SAUF pour les vêtements délicats ou en laine et / ou ceux nécessitant un nettoyage à sec (à charge de l'usager). Toutefois, ces textiles sont vivement découragés.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge en collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante (la composition du trousseau vous sera donnée lors de l'entrée en établissement).

Le marquage du linge personnel du Résident en hébergement permanent est réalisé par l'établissement. Le trousseau initial (lors de l'entrée) mais aussi les renouvellements partiels du trousseau doivent impérativement être remis en lingerie pour cette identification.

Pour information, les personnels travaillent en tenues professionnelles fournies et entretenues l'établissement : tuniques roses pour le personnel IDE et vertes pour les autres personnels. Le personnel est par ailleurs identifiable par un badge indiquant son nom, prénom, et sa fonction.

Résidence La Chaumière

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, eau de Cologne…) sont à la charge du Résident. Les produits d'incontinence, le cas échéant, sont fournis et pris en charge par l'établissement.



Lingerie poste lavage



Lingerie poste repassage

- **Le service maintenance – sécurité**

Les petites réparations sont assurées par notre agent de maintenance.



➢ L'animation

Notre philosophie : L'établissement est d'abord un lieu de vie, puis au besoin un lieu de soins, c'est dire si nous accordons une importance toute particulière à la déclinaison d'une vie sociale.

C'est ainsi que - alors que non obligatoire - notre établissement s'est doté d'un projet institutionnel d'animation pluriannuel qui précise objectifs, moyens, calendrier de déclinaison d'actions d'animations diverses.

Notre coordinatrice d'animation a en charge de piloter l'animation en lien étroit avec les personnels des services d'hébergement. Nous attachons une grande importance à ce que l'ensemble des professionnels participent aux activités d'animation dans le cadre d'une prise en charge globale du Résident.

Un programme hebdomadaire vous sera proposé dans lequel sont associés des intervenants extérieurs bénévoles ou professionnels, nous avons la préoccupation que notre établissement soit ouvert sur l'extérieur : c'est ainsi que notre établissement est lieu d'expositions régulières d'artistes locaux : peintures, sculptures, photographies...

Pour les déplacements organisés par l'établissement un véhicule de transport pour personnes à mobilité réduite est à disposition.

Résidence La Chaumière

Les comptes rendus et photos des activités sont régulièrement publiés sur le site internet, permettant aux familles éloignées d'être tenues informées de la vie sociale de l'établissement.

Le projet d'animation institutionnel s'appuie sur plusieurs thématiques :



Activités de stimulation cognitive

Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com





Activités physiques et sensorielles



Activités d'expression et de communication

Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com



Activités manuelles



Activités cuisines et repas festifs

Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com



Lien social, ouverture sur l'extérieur, projets intergénérationnels, spectacle



Activités proposées en inter maisonnées

➢ Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Un office religieux est célébré chaque vendredi après-midi. Pour l'organisation une équipe de bénévoles est à disposition des Résidents qui le souhaitent.

➢ Les ateliers dans les unités Alzheimer

La prise en charge non médicamenteuse est l'un des fondements du projet de service de ces deux unités spécialisées. Il s'agit ici non pas de guérir le malade mais de soulager les souffrances psychiques, de stimuler les capacités cognitives restantes pour retarder l'évolution de la pathologie.

Les ateliers sont « thérapeutiques » car sont une prise en charge psycho-sociale : active, individualisée au jour le jour et adaptée aux capacités cognitives restantes de chaque Résident, et selon le bien-être exprimé ou ressenti. Ces ateliers sont un axe essentiel des projets individualisés mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe soignante formée à cet accompagnement global.



Atelier spécifique USA (Terre Promise)



Second atelier spécifique USA (Au Fil de l'Eau)

Résidence La Chaumière
1 rue du Val de Kerbiler
56250 ELVEN
Tél : 02.97.53.32.82
Fax : 02.97.53.56.48
La-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr
www.residence-la-chaumiere.com

4 - VOTRE SANTE

Notre Résidence est un lieu de vie mais c'est aussi un lieu de soins que votre état de santé peut requérir. Vous y bénéficierez d'une surveillance continue grâce à un système d'appels malades à votre disposition relié en permanence avec l'équipe d'accompagnement de l'unité en journée et à l'équipe de nuit également.

- **Le médecin coordonnateur**

La Résidence est dotée d'un médecin coordonnateur à mi-temps.

Il est notamment chargé de la coordination des soins entre les médecins libéraux et l'équipe soignante de l'établissement en vue de l'élaboration des différents projets et des différents accompagnements.

- **Votre médecin traitant**

Lors de l'entrée en établissement, le Résident conserve le libre choix de son médecin traitant (médecins ayant signé une convention avec notre EHPAD).

A ce jour, l'ensemble des médecins libéraux d'Elven mais aussi certains des communes environnantes Sulniac, St Nolff, Monterblanc… interviennent auprès de Résidents de l'établissement.

➢ **Une équipe pluridisciplinaire à votre service**

Une IDE Coordinatrice et le médecin coordonnateur animent une équipe pluridisciplinaire composée d'Agents des Services Hospitaliers, d'Aides-Soignantes, d'Aides Médico-Psychologiques, d'Infirmières Diplômées d'Etat.



Mme EYCHENNE, infirmière coordinatrice

➢ Les intervenants paramédicaux libéraux

Le Résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaires (masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures-podologue…).

Ces choix sont enregistrés dans votre dossier lors de votre admission, mais peuvent être modifiés à tout instant.

Enfin, les deux pharmacies d'Elven assurent la fourniture des médicaments nécessaires.

➢ La prise en charge financière des soins

L'ensemble des soins sont pris en charge par l'établissement, dans le cadre d'une dotation globale soins versée à l'établissement par les caisses d'assurances maladie, y compris depuis le 1er janvier 2009, les consultations et visites des médecins généralistes, les actes de kinésithérapie, les actes de biologie et les actes de radiologie (sauf scanner, IRM et hospitalisations).

Vos médicaments sont directement pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'à votre domicile.

- **La psychologue**

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue à raison de deux journées par semaine.

Celle-ci participe à l'élaboration du projet de vie individualisé des Résidents au moyen de son intervention auprès des soignants, développant la pluridisciplinarité de l'équipe, mais aussi grâce à des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies et au besoin auprès des familles.

- **L'ergothérapeute**

L'ergothérapeute est présente une journée par semaine.

Elle met en œuvre des actions de réadaptation, de rééducation, de prévention, de confort et de sécurité.

Son action permet d'améliorer l'indépendance et l'autonomie des Résidents ainsi que les conditions de travail des soignants.

➢ **L'accessibilité aux informations de santé**

Tout Résident peut accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation de son dossier informatisé (Logiciel NETSOINS), soit sous forme de communication.

Les règles et conditions de diffusion sont décrites dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

5- LA DEMANDE D'ADMISSION

Le dossier de demande d'admission doit être adressé auprès de la Direction de l'établissement.

Elle sera examinée conformément à notre procédure interne par notre IDE Coordinatrice.

Vous serez tenu informé de l'avis émis par courrier.

La décision d'admission relève du Directeur.

- **Les pièces constitutives du dossier d'admission**

1. **Contrat de séjour** signé par le Résident, en cas d'impossibilité par le Résident de signer il sera établi un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) dont un exemplaire vous sera remis.

2. **Du règlement de fonctionnement** signé.

3. **Des pièces complémentaires suivantes :**

- ✓ Nom, adresse et n° de téléphone de la famille
- ✓ Une copie du livret de famille
- ✓ Une copie de l'attestation de la carte vitale
- ✓ La carte vitale
- ✓ La carte complémentaire santé
- ✓ Les justificatifs des ressources (titres de pension et dernier avis d'imposition ou de non-imposition)
- ✓ Un relevé d'identité bancaire
- ✓ Une copie de la décision de justice en cas de mesure de protection
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ La notification de l'attribution de l'Allocation Personnalisée au l'Autonomie, ou toute autre forme d'aide sociale

➢ **Les tarifs**

Les tarifs d'hébergement et dépendance sont fixés par arrêté de M. Le Président du Conseil Départemental du Morbihan. Ils sont révisés au 1er janvier.

Résidence La Chaumière

Le tarif journalier, à la charge du Résident (tarif hébergement + tarif dépendance) applicable à compter du 1er janvier 2026, est le suivant :

✓ **Hébergement permanent**

- Tarif hébergement : 72.91 €
- Tarif dépendance : Gir 1-2 : 0 €

 Gir 3-4 : 0 €

 Gir 5-6 : 6.16 €

Le niveau de dépendance est évalué par l'équipe soignante au moyen de la grille AGGIR.

➢ **Hébergement temporaire**

- Tarif hébergement : 91.40 €
- Tarif dépendance : Gir 1-2 : 0 €

 Gir 3-4 : 0 €

 Gir 5-6 : 6.16 €

Résidence La Chaumière

Ainsi à titre d'exemple, en hébergement permanent un Résident classé en Gir 1 et dont le domicile de secours est situé dans le Morbihan bénéficiera d'une prise en charge partielle de son coût dépendance versée directement à l'établissement et ne s'acquittera que de 6.16 € au titre de la dépendance, soit un total à charge de 72.91 € + 6.16 € = 79.07 €.

Le même Résident et dont le domicile de secours est situé hors département du Morbihan devra solliciter cette même prise en charge partielle du coût de dépendance par son département domicile de secours.

Le paiement des frais de séjour s'effectue mensuellement, à terme à échoir. Le paiement par prélèvement automatique au profit du Trésor Public (Centre des Finances Publiques de VANNES-MENIMUR) est proposé.

- **Les aides financières**

L'aide sociale aux personnes âgées peut être accordée par le département de votre domicile de secours en cas de ressources insuffisantes, notre établissement étant habilité à l'aide sociale pour l'intégralité de sa capacité.

Dans l'attente de la décision du département et afin d'éviter toute difficulté de recouvrement, le Résident versera une provision correspondante à 90% de ses ressources.

Résidence La Chaumière

Par ailleurs l'établissement est conventionné avec les Caisses d'Allocation familiales pour l'attribution de l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources). Cette demande est à faire à l'accueil de la Résidence.





Différents jeux proposés lors des animations

La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie ainsi que le Règlement de Fonctionnement vous seront remis lors de l'admission avec le contrat de séjour (ou le DIPC).

VOS INTERLOCUTEURS

Au sein de l'établissement

- ✓ Accueil 02.97.53.32.82
 la-chaumiere-accueil@mrlachaumiere.fr

- ✓ M. COLLEU, Directeur 02.97.53.32.82
 la-chaumiere-direction@mrlachaumiere.fr

- ✓ Madame EYCHENNE, IDE Coordinatrice 02.97.53.58.51
 la-chaumiere-ideco@mrlachaumiere.fr

A l'extérieur de l'établissement

Personnes qualifiées désignées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général : une copie de l'arrêté vous sera remise lors de l'admission, il est par ailleurs affiché à l'accueil de la résidence.